

Les augmentations de salaires des cheminots

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **7 (1915)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Servir la machine et accomplir un travail routinier, voilà la situation des ouvriers dans ces ateliers. Il est donc impossible de s'y perfectionner et surtout d'y faire un bon apprentissage. Les patrons eux-mêmes l'ont compris. Presque tous ceux qui ont introduit les machines dans leurs ateliers ont renoncé aux apprentis, aussi à cause des risques qu'il y a à encourir. Ceux qui en ont gardé leur font faire le plus souvent les nombreux travaux de manutention et de manœuvre. Ils y trouvent profit.

Restent les petits ateliers qui n'ont pas de machines et où il serait possible de faire un bon apprentissage si le machinisme, là aussi, n'avait pas produit ses conséquences. En effet, non seulement le travail s'est spécialisé et divisé pour les ouvriers, mais aussi pour les patrons. Ceux d'entr'eux qui ont pu introduire les machines dans leurs ateliers ont, par la concurrence, accaparé tous les travaux de menuiserie proprement dits, les machines produisant plus rapidement et à meilleur marché. Aux petits patrons sont restés seulement les travaux de réparations. De sorte que, pas plus dans les petits ateliers que dans les grands, on ne peut faire un bon apprentissage.

Il en est de même dans tous les autres métiers où le machinisme s'est implanté.

Il faut donc remédier, dans la mesure du possible, à ces inconvénients, puisqu'il n'est pas possible de les éviter, personne ne songeant à revenir en arrière à détruire les machines, conquête indestructible du travail et du génie humain, dont la classe ouvrière est appelée à bénéficier un jour.

Si nous voulons procurer à l'industrie locale et nationale des ouvriers capables de lui assurer une supériorité sur l'industrie étrangère, si les ouvriers veulent pouvoir acquérir des connaissances professionnelles susceptibles d'augmenter leur force, le moment est venu de remettre aux pouvoirs publics, l'apprentissage professionnel que l'industrie privée n'est plus en mesure d'assurer.

L'enseignement professionnel doit faire partie intégrante de l'instruction publique. Il faut arracher les apprentis aux patrons qui, à part quelques louables exceptions, s'occupent bien plus à les faire produire et rapporter qu'à leur apprendre leur métier.

En ce qui concerne les cours professionnels de perfectionnement, le système actuel, qui en confie l'organisation à des corporations ou à des sociétés privées, présente de sérieux inconvénients. Au reste, l'apprentissage et le perfectionnement sont deux choses inséparables. Si on remet l'un aux pouvoirs publics, il faut remettre aussi l'autre. Ce sera un bien pour le mouvement syndical de débarrasser les syndicats ou-

vriers de ces cours qui détournent de leur véritable direction l'activité des meilleurs militants et qui sont quelquefois causes de conflits d'intérêts personnels nuisibles à la bonne marche des organisations.

La commune doit prendre en mains l'organisation et la direction de l'enseignement professionnel et créer une Ecole d'apprentissage avec des cours de perfectionnement, le soir, pour ouvriers.

Une commission, composée de représentants patrons et ouvriers de chaque profession enseignée à l'Ecole d'apprentissage ou au cours du soir, nommée de la même façon que les juges prud'hommes, en surveillerait le bon fonctionnement, surtout en ce qui concerne l'enseignement pratique.

L'Ecole d'apprentissage doit être gratuite pour tous les jeunes gens et les ouvriers du pays; les étrangers payeront un écolage raisonnable. Les cours professionnels doivent être gratuits pour les ouvriers de toutes nationalités. Les professeurs devront être choisis parmi les professionnels (c'est-à-dire parmi les ouvriers ou patrons ayant pratiqué le métier) sur présentation des syndicats ouvriers et patronaux.

Les élèves des deux sexes seront admis à l'Ecole d'apprentissage et aux cours professionnels.

Les cours professionnels continueraient à avoir lieu le soir.

Les métiers suivants pourraient être enseignés pour commencer: Charpente, menuiserie, ébénisterie, ferblanterie, mécanique, fer forgé, serrurerie, taille de la pierre, sculpture du bois et du marbre. Plus tard, on pourrait y adjoindre la cordonnerie, le vêtement et la lingerie (homme et femme), la gravure, la lithographie, la typographie, etc. L'enseignement professionnel comporterait aussi des cours de théories et de dessins qui sont indispensables pour former un bon ouvrier.

Une fois le projet d'organisation de l'Ecole d'apprentissage et des cours professionnels élaboré par l'autorité communale, il y aurait lieu de le soumettre aux intéressés (patrons et ouvriers).

H. Viret.



Les augmentations de salaires des cheminots.

Voici le texte de la décision prise par le Conseil fédéral au sujet des augmentations pour 1916:

Sur le rapport et la proposition de son Département des finances, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Par arrêté du Conseil fédéral du 12 septembre

1914 (Voir « Feuille fédérale » 1914, IV, 110), ont été supprimées pour 1915 l'augmentation périodique des traitements qui, suivant la loi sur les traitements des fonctionnaires et des employés fédéraux ainsi que des fonctionnaires et des employés des Chemins de fer fédéraux, était prévue pour le 1^{er} avril 1915, commencement de la période administrative triennale courante, et les augmentations de salaires ou d'indemnités journalières prévues par les règlements des salaires pour les ouvriers de l'administration fédérale et des Chemins de fer fédéraux ainsi que pour les fonctionnaires et les employés provisoires, pour les aspirants et pour les apprentis.

Il est décidé aujourd'hui que, pour l'année 1916 et à partir du 1^{er} janvier, la moitié de ces augmentations sera rétablie, et que les sommes nécessaires seront portées aux budgets de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux pour 1916.

En revanche, reste en vigueur la disposition sous chiffre 2 de l'arrêté du 12 septembre 1914, d'après laquelle des promotions ne peuvent être proposées que si des places sont devenues vacantes par suite de décès, de démission, etc., ou si ces promotions sont exigées par la réorganisation d'un service.

Toutefois, cette prescription ne s'applique pas à la promotion automatique du personnel des classes inférieures de service telle qu'elle existe dans l'administration des Chemins de fer fédéraux.



Mouvement syndical international.

France

La Fédération française des ouvriers sur métaux depuis la déclaration de la guerre.

Nous tirons du numéro 25 du *Metallarbetaren*, l'organe de la Fédération suédoise des ouvriers de l'industrie du métal, les indications que voici sur la situation des ouvriers sur métaux de France depuis la déclaration de la guerre:

Les organisations sœurs des pays belligérants.

Depuis la déclaration de la guerre, nous n'avons reçu que quelques communiqués sur le mouvement syndical français. L'organe de la Fédération française des ouvriers sur métaux qui, d'habitude, paraît mensuellement n'a paru qu'une seule fois et en format très réduit depuis la guerre. Son contenu ne nous permet pas de nous faire une idée précise de l'activité de l'organisation. Presque toute la presse étrangère ne semble pas avoir non plus de communiqués quelconques sur la France.

Ces derniers jours, nous avons enfin reçu un exemplaire de l'organe de la Fédération française des ouvriers sur métaux qui parle de la situation de la Fédération pendant la période d'août 1914 à mai 1915. Si le contenu de ce numéro n'est consacré en grande partie qu'à des questions ayant trait à la guerre ou à d'autres sujets d'un intérêt minime pour les fédérations non françaises, il contient cependant quelques indications sur les raisons du silence observé jusqu'ici.

Le comité fédéral de la Fédération française déclare que la première mesure prise lors de la déclaration de la guerre fut de mettre en sûreté la fortune de la Fédération, de façon à ce que l'orage passé cette fortune soit de nouveau à disposition lors de la reprise de l'activité syndicale de la Fédération. C'est pourquoi le comité décida de suspendre la publication de l'organe fédératif. Tous les membres du secrétariat de la Fédération déposèrent du reste leur mandat. La raison n'en est pas donnée dans le contenu de ce numéro, mais cela semble provenir de ce que la plus grande partie d'entre eux ont été appelés sous les drapeaux. Enfin, presque tous les travaux du bureau central durent être exécutés par le secrétaire restant, A. Merrheim. Lors de la déclaration de la guerre, toutes les communications postales furent rompues en France. C'est pourquoi la Fédération ne put pas entrer en relations avec ses syndicats durant les trois premiers mois. Comme les communications postales ne reprirent que très lentement, ce n'est qu'en novembre que la direction de la Fédération put envoyer une circulaire aux syndicats pour être sûre de ceux qui ont maintenu leur activité. On constata que quelques syndicats ne donnèrent aucune nouvelle. Puis, il était évident que l'activité syndicale des régions occupées comme Albert, Soissons et Tourcoing avait dû être suspendue. La plus grande partie des autres syndicats se prononcèrent pour la continuation de l'activité syndicale et l'organe fédératif laisse entendre que les membres de la plus grande partie des syndicats ont quitté l'organisation en grand nombre. La Fédération aurait pu s'en sortir sans déficit si le comité n'avait pas pris une série de décisions exceptionnelles dès la déclaration de la guerre en faveur de membres dont la situation était particulièrement difficile.

La plus grande partie des dépenses de la caisse centrale furent faites pour les secours. Ainsi qu'on peut le voir d'après les chiffres que voici, tirés du rapport de compte, ce fut une dépense totale de 64,698 fr. Cette somme se répartit comme suit pour les divers genres de secours: Secours de chômage 29,216 fr.; secours de maladie 16,620 fr.; secours de décès 6029 fr.; secours de voyage et de déménagement 2650 fr.; grèves, mouvements de salaire et repréailles 2971 fr., etc. Il faut encore y ajouter les dépenses extraordinaires de 4937 fr. pour secours de Noël. En outre, on a encore versé des secours volontaires au moyen des finances des divers groupes locaux. Les secours versés se sont élevés à fr. 17,295 de plus que l'année dernière et sont entièrement à inscrire sur le compte des secours de chômage. Cependant, il faut faire remarquer que les occasions de travail dans la Fédération centrale des machinistes et chauffeurs est beaucoup plus favorable que celles d'autres fédérations.

Selon l'extrait des comptes, il y avait:

a) Recettes:	
Cotisations et finances d'entrée	fr. 102,497
Recettes diverses	» 12,516
Total fr. 115,013	
b) Dépenses:	
Secours	fr. 64,698
Organisation et propagande	» 27,607
Administration	» 22,473
Dépenses diverses	» 7,687
Total fr. 122,465	

Outre l'augmentation des dépenses, la diminution des recettes des cotisations a aussi contribué au déficit. Ainsi, malgré l'augmentation des cotisations entrant en application, on a encaissé pendant le deuxième semestre pour 39,999 fr. de cotisations, contre 60,099 fr. dans la première moitié de 1914.